

Conférence de médias du 26 avril 2012, ASIN

Votation fédérale du 17 juin 2012 : «Oui à l'initiative sur les accords internationaux »

Communiqué de presse, 26 avril 2012

Berne, 26 avril 2012 – L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a lancé à Berne une campagne de votation pour son initiative populaire « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique extérieure (accords internationaux: la parole au peuple !) ». Par sa campagne de votation, le mouvement interpartis ASIN souhaite montrer aux citoyennes et citoyens suisses qu'avec leur participation authentiquement démocratique, ils garantissent la stabilité, la sécurité et la prospérité. En votant « Oui » le 17 juin 2012 à l'initiative sur les accords internationaux, le peuple et les cantons seront enfin dotés du droit de codécision nécessaire dans la politique extérieure.

Le Conseil fédéral peut compter sur l'ASIN

Le président de l'ASIN Dr Pirmin Schwander, Conseiller national, a positionné l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) en ces termes : « Les membres de l'ASIN sont des personnes ouvertes au monde qui se battent pour la liberté, l'indépendance et la neutralité. Nous sommes loin de nous identifier aux bureaucrates et juges, isolationnistes, cavaliers seuls et resquilleurs qui ignorent les réalités. » Il a constaté qu'au sein de l'ASIN, des partisans convaincus s'engagent en faveur du cas particulier de la Suisse qui connaît un succès sans précédent avec ses droits de la démocratie directe et que l'ASIN a la ferme volonté de participer à la politique extérieure. Il a aussi relevé que le Conseil fédéral peut compter sur l'ASIN lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la Suisse et de remplir le mandat constitutionnel de protéger les droits politiques des citoyennes et citoyens suisses.

Le Conseiller national Schwander a constaté que le principal message des adversaires est que « l'initiative sur les accords internationaux nuit à la Suisse et affaiblit notre gouvernement. » Mais ils omettent soigneusement d'en indiquer les raisons ! Et Schwander de résumer l'objectif de l'initiative sur les accords internationaux en ces termes : « Ceux qui voteront le 17 juin 2012 Oui, diront oui

- à un renforcement du droit de codécision démocratique dans la politique extérieure,
- aux emplois et à la prospérité,
- à une Suisse indépendante. »

Ce qui est bon pour la politique intérieure l'est aussi pour la politique extérieure

Le Conseiller cantonal et professeur en droit (Université de Zurich) Hans-Ueli Vogt a déclaré qu'avec l'initiative sur les accords internationaux, le domaine d'application du référendum obligatoire sur les accords internationaux sera étendu. L'objectif consiste à soumettre les obligations découlant d'accords internationaux et qui ont à l'intérieur du pays un rang supérieur aux lois (voire à la Constitution) à la même procédure que les modifications constitutionnelles. Le Conseiller cantonal Vogt a expliqué que la

démocratie directe doit être mise à jour d'urgence : « Pour la Suisse avec ses institutions de la démocratie directe comme l'initiative constitutionnelle et le référendum législatif notamment, la perte de souveraineté signifie également une perte de codécision et de contrôle démocratique. Avec l'influence croissante du droit international, la Suisse perd en tant qu'État non seulement du pouvoir et de la souveraineté, mais les citoyens suisses perdent peu à peu aussi leur rôle de souverain qui dans un régime démocratique leur attribue pourtant le pouvoir et la décision définitive. »

« Le professeur en droit Vogt a également pris position sur le terme « domaines importants ». L'initiative sur les accords internationaux ne concerne toujours que les traités internationaux « dans des domaines importants ». Cela signifie qu'il doit s'agir de « dispositions fixant des règles de droit importantes », une notion déjà connue par l'actuelle Constitution (art. 164, al. 1 CF) à laquelle on peut se référer pour l'interprétation de la nouvelle disposition constitutionnelle.

Confiance dans les citoyens suisses

Le Conseiller national et vice-président de l'ASIN Luzi Stamm a dénoncé la propagande de peur déployée par les adversaires de l'initiative sur les accords internationaux : « Ce qui est vrai dans les grandes lignes (adhésion à l'UE), s'applique également aux détails (les différents accords internationaux). Je fais plus confiance aux citoyens suisses qu'à des individus dont je ne sais jamais avec certitude s'ils ne défendent pas leurs propres intérêts. Cette confiance plus grande dans le peuple s'étend même aux thèmes extrêmement complexes et difficiles. Lorsque nos politiciens et délégués des milieux économiques approuvent sans discussion des « parachutes de sauvetage » incroyablement coûteux et vendent sans ciller l'or de la Banque Nationale, je préfère faire confiance au bon sens des citoyens ; ils n'acceptent en effet pas si facilement les projets qui pourraient se muer en tonneaux des Danaïdes, qu'ils aient pour nom « coupe-feu », « fondations de solidarité », « milliards pour l'Est » ou autres. » Le Conseiller national Stamm a également pris position sur « l'adhésion par la bande à l'UE » : « Il n'est que logique que ceux qui souhaitent adhérer d'urgence à l'UE ne puissent être favorables à une extension de la démocratie directe. » C'est pourquoi un « Oui » à l'initiative sur les accords internationaux forme aussi un obstacle supplémentaire à une adhésion à l'UE lourde de conséquences.

Renforcer les cantons – renforcer la Suisse romande

Le vice-président de l'ASIN Jean-Dominique Cipolla de Martigny a insisté sur l'importance de l'initiative sur les accords internationaux pour les cantons. Les accords internationaux vont empiéter de plus en plus sur des intérêts vitaux des cantons. Cela entrave gravement le fédéralisme qui a fait ses preuves et qui nous a valu notre succès et cela sera lourd de conséquences. La Suisse romande a notamment besoin de cantons forts et le plus indépendant possible. Cipolla a lancé un appel aux citoyennes et citoyens de Suisse romande de déposer le 17 juin 2012 un « oui » convaincu dans les urnes : « Il est facile de comprendre, dans le climat politique actuel, que la signature des traités qui lient notre pays, dans des domaines aussi vitaux que les droits politiques et économiques, les droits environnementaux, la politique militaire et énergétique ne peut être laissée au pouvoir unique de nos élus. Il est donc indispensable que tous ces textes soient soumis légitimement au souverain, soient le peuple et les cantons. L'initiative de l'ASIN mérite d'être soutenue. »

Mettons le holà aux démarches insensées

« Que fait la Cour européenne des droits de l'homme à l'heure actuelle ? » s'est demandé l'avocat économique Richard Wengle, Dr en droit de Richterswil. Et de constater qu'elle s'occupe de nos jours des photographies de la princesse Caroline de Monaco, protège une association qui milite pour l'occupation illégale de bâtiments et oblige les caisses maladie à rembourser les transformations sexuelles. Tel n'a pourtant jamais été sa mission. De plus, il vain de vouloir rappeler à cette cour sa compétence clé. Et Richard Wengle de continuer : „ « Lorsqu'une réglementation internationale ne convient pas aux grandes puissances, elles s'en moquent tout simplement. Les USA disent tout simplement « non » à d'autres engagements de paiement au FMI. Et nous ?

L'adhésion au FMI n'aurait jamais été autorisée par le peuple s'il avait su qu'il fallait s'engager à payer pour cela il y a deux ans 16 000 millions et cette année encore une fois 10 000 millions. De combien de milliards s'agira-t-il l'année prochaine ? Cet argent permettrait d'assainir toutes nos assurances sociales.

Celui qui croit pouvoir maîtriser la crise d'endettement européenne en augmentant les dettes du FMI croit encore au père Noël.

Dans ces circonstances, des votations populaires s'imposent. Mettons le holà à ces folies furieuses en votant OUI à l'initiative. »

Campagne « la démocratie satisfait le peuple »

Le directeur de l'ASIN, Werner Gartenmann, a présenté la campagne de votation. Le mouvement interpartis ASIN met en place le Comité de votation. Contrairement aux adversaires de l'initiative, la campagne est exclusivement supportée par des « citoyennes et citoyens normaux ». Cela est déjà symbolique en soi. Les citoyennes et citoyens demandent plus de démocratie dans la politique extérieure, alors que le Conseil fédéral, la quasi-totalité des personnalités politiques et les fonctionnaires des milieux économiques combattent à coup de millions un plus grand droit de codécision. Les affiches, le prospectus de votation et d'autres supports publicitaires véhiculent le principal message que voici : « La démocratie satisfait le peuple ! » Compte tenu de la crise de l'UE-Euro et de la situation comparativement excellente de la Suisse, ce message est éloquent. Un autre sujet d'affiche va montrer les droits de codécision politiques uniques dont bénéficient les citoyens suisses : « Nous, les citoyens allemands, espagnols, grecs et chinois, voterions oui à l'initiative sur les accords internationaux ! ».

L'ASIN investit près d'un million dans la campagne de votation. C'est avec l'engagement de ses membres que l'ASIN compte compenser le déséquilibre financier (les adversaires y consacrent près de 5 millions de francs).

« LA PAROLE AU PEUPLE »

pour

LES TRAITES INTERNATIONAUX

Actuellement, sont soumis aux votes obligatoires du peuple et des cantons, seuls les traités prévoyant l'adhésion à des organisations de sécurité collective, comme l'OTAN ou des communautés supranationales, comme l'UE ou l'ONU.

L'initiative de l'ASIN propose d'étendre le contrôle obligatoire du peuple et des cantons à 4 sortes de traités.

Il s'agit d'abord des traités qui entraînent une unification multilatérale du droit. Multilatéral par opposition à bilatéral signifie que plus de 2 états sont en négociation. Cet adjectif anodin modifie la nature même des négociations. Les traités bilatéraux débattent précisément, et d'une façon réaliste, chaque point de l'accord. Les traités multilatéraux sont plus compliqués et l'on se contente habituellement d'approuver la tendance générale en laissant tomber des détails. En politique, tout le monde le sait, le diable se cache dans les détails. Un traité multilatéral s'inscrit dans un contexte de négociations multiples ou des thèmes politiquement et juridiquement distincts renvoient les uns aux autres et se conditionnent réciproquement pour former un tout à prendre ou à laisser globalement.

Le chiffre 2 vise les traités dont la signature engage la Suisse non seulement à l'égard du texte soumis à discussions, mais à l'égard de son évolution future, qu'on appelle le droit dynamique ou évolutif.

Le chiffre 3 est consacré aux compétences juridictionnelles que la Suisse déléguerait à des institutions étrangères ou internationales comme la Cour Européenne des Droits de l'Homme ou le Tribunal Pénal International.

Le chiffre 4 est financier, il soumet au vote du souverain tout traité qui entraîne une dépense unique d'au moins un milliard de francs ou les dépenses régulières de plus de 100 millions de francs.

Pour récapituler, l'initiative est fondée sur 4 principes :

- Pas d'engagement sous forme de paquet plus ou moins nébuleux ;
- Pas de doigts suisses dans l'engrenage international ;
- Pas de juge étranger dans nos vallées, ni de juge suisse dans celles des autres.
- Les sous suisses aux Suisses.

Pour éviter que l'on vote sur des détails, l'initiative précise à chaque fois que ses propositions concernent des domaines importants. La notion d' « important » renvoie tout naturellement aux tâches et attributs fondamentaux de la Confédération : Défense du territoire - Neutralité armée – Garantie des souverainetés cantonales.

On prétend que l'extension du référendum obligatoire augmenterait excessivement le poids des cantons en matière de politique étrangère, car ceux-ci sont déjà associés à la préparation des traités. On dit de plus, que de nombreuses questions traitées sur le plan international ne concernent pas les cantons, si ce n'est que de loin ou pas du tout. Il s'agit d'arguments très formalistes. Tout ce qui concerne la Confédération concerne les cantons au premier chef. Il est juste que les détenteurs du pouvoir conservent, en plus des consultations, un droit de contrôle sur les décisions qui mettent en jeu l'indépendance fédérale.

Il est patent que les cantons souhaitent avoir voix au chapitre et codécider. Depuis quelque temps, l'ordre juridique suisse reprend un nombre croissant de législations de l'UE. Ce processus connaît une dynamique croissante, car dans les accords récents, la Suisse s'engage pratiquement à reprendre et à mettre en application l'évolution ultérieure du droit de l'UE, en même temps que les Etats membres.

Lors d'une conférence des gouvernements cantonaux, en juin 2010, il a été exposé entre autre que « la structure fédéraliste et démocratique de l'Etat est de plus en plus mise sous pression ». La conférence considère que des réformes internes, pour consolider l'organisation fédéraliste et démocratique de l'Etat, sont indispensables. Elle exige des réformes institutionnelles internes à ce propos. Il s'agit essentiellement de renforcer le fédéralisme participatif et d'adapter les structures organisationnelles existantes.

Le référendum obligatoire en matière de traités internationaux donne une première réponse claire aux questions très urgentes soulevées par la conférence des gouvernements cantonaux. D'autre part, si des traités internationaux sont adoptés par le peuple et les cantons, ils seront dotés d'une légitimation démocratique accrue en acquérant le rang d'ordre constitutionnel. Une fois adopté par le peuple et les cantons, un tel traité international serait, sans doute aussi, considéré par les partenaires contractuels étrangers, comme particulièrement stable et consolidé sur le plan politique.

Il est facile de comprendre, dans le climat politique actuel, que la signature des traités qui lient notre pays, dans des domaines aussi vitaux que les droits politiques et économiques, les droits environnementaux, la politique militaire et énergétique ne peut être laissée au pouvoir unique de nos élus. Il est donc indispensable que tous ces textes soient soumis légitimement au souverain, soit le peuple et les cantons.

L'initiative mérite d'être soutenue.

J.-D. Cipolla, Vice-Prés. ASIN